

# REGLEMENT

## ORGANISATION

Le 22ème Cross du Piton des Neiges, inscrit au calendrier de courses hors stade de la L.R.A, sera organisé le 2 Mai 2010 avec le concours de la Commune de Cilaos, du Conseil général, et en partenariat avec de nombreux sponsors.

## COMITE D'ORGANISATION

La sécurité et l'ordre seront assurés par les services de sécurité et les bénévoles. L'organigramme du Comité d'Organisation est joint en annexe.

## PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à toutes et tous licenciés ou non licenciés. Il est cependant expressément recommandé aux concurrents de se présenter en excellente condition physique et parfaitement entraînés. Le parcours peut être éprouvant selon les conditions atmosphériques chaleur, pluie, brouillard.

## CERTIFICAT MEDICAL (voir bulletin d'inscription)

Un certificat médical datant de **moins de 1 an** et précisant l'aptitude à la pratique des sports de montagne (course, randonnée...) ou sa photocopie devra être fournie aux organisateurs par le coureur lors de son inscription. Toute personne n'étant pas en mesure de fournir ce certificat médical ou de présenter sa licence ne pourra prendre le départ, ceci conformément à la loi (art. 11 et 6 de la loi N°99-223 du 23 mars 1999) relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.

## INSCRIPTION

Les droits d'inscription suivent le calendrier suivant :

Jusqu'au 28 février 2010 inclus : 25 €

Du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2010 inclus : 30 €

Du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai inclus : 35 €

Le droit d'inscription comprend : la remise des dossards, un petit déjeuner avant le départ, la remise d'un tee-shirt, les 3 ravitaillements sur le parcours, un sandwich avec une boisson au sommet et la remise de la médaille à l'arrivée, le repas du midi sera servi à la salle des Fêtes de Cilaos suivi de la remise des récompenses.

Le règlement est à effectuer à l'inscription par chèque bancaire ou postal à l'ordre suivant : <b>CLUB AVALASSE</b> ou par carte bancaire (inscription en ligne sur le site <a href="http://www.activeeurope.com">www.activeeurope.com</a> )	
Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à :	
Club Avalasse BP42 - 97413 CILAOS Tél : 02 62 31 73 13 / Fax : 02 62 31 83 69	Et sur le site <a href="http://www.avalasse.fr">www.avalasse.fr</a>

Le retrait des dossards se fera le Samedi après-midi de 14H00 à 19H00 et le dimanche 2 Mai de 5H00 à 6H30 au Service des Sports Rue du Stade.

## CATEGORIES

Hommes		Femmes	
Juniors	1991-1992	Juniors	1991-1992
Espoirs	1988-1990	Espoirs	1988-1990
Seniors	1971-1987	Seniors	1971-1987
Vétérans 1	1961-1970	Vétérans 1	1961-1970
Vétérans 2	1951-1960	Vétérans 2	1951-1960
Vétérans 3	1950 et avant	Vétérans 3	1950 et avant

## PARCOURS

L'itinéraire est de 15.364 kilomètres. Dénivellation positive de 1909 mètres. Départ réel de la course : à 07 heures devant le Stade IRENE ACCOT. Fermeture des contrôles : 10 heures au Plateau du Petit Matarum, 11 heures au Gîte du Piton, 11 h 45 au sommet. L'horaire limite de passage à la caverne Dufour est prévu à 10 h 45. Tout concurrent hors délai par rapport à l'horaire prévu sera disqualifié. L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent. Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figure pas aux classements officiels qui seront établis à l'issue de la course. Afin de ne pas dégrader l'environnement, les organisateurs ont décidé de disqualifier tout concurrent surpris à jeter des détritits. Le transport des vêtements des concurrents au point d'arrivée est assuré par les organisateurs sous réserve de conditions météorologiques permettant la desserte du Piton des Neiges par voie aérienne.

## CLASSEMENTS

Classement individuel, Classement général, Classement par équipe, Classement coureurs du Club Avalasse.

## DOSSARDS

Les concurrents doivent porter le dossard accroché sur le devant (tee-shirt ou débardeur), de façon à être visibles par tous. A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage aux postes de pointage.

Les dossards devront être remis après le passage de la ligne d'arrivée.

## RESULTATS ET PRIX

La lecture des résultats et la remise des prix auront lieu à partir de 14 heures 30 minutes sur le podium installé pour la circonstance.

Des prix seront décernés dans chaque catégorie et distribués exclusivement sur place (en aucun cas expédiés).

Un trophée sera remis au vainqueur « SCRATCH ». Celui-ci sera définitivement acquis à la condition que le coureur remporte à trois reprises l'épreuve du Cross du Piton des Neiges.

Une médaille sera remise à tout participant ayant franchi la ligne d'arrivée.

## INDIVIDUEL ACCIDENT

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurant personnellement.

## RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'ASSURANCE.

## RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être déposée par écrit au moins une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et remise au Directeur de Course.

## ANNULATION DE LA COURSE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment en cas de force majeure. Le remboursement des frais d'engagement aux coureurs, sera effectué au prorata des frais engagés non récupérables.

## NOTA

Le parcours est balisé à l'aide de rubalise blanc et rouge, mais aussi à l'aide de piquets rouges. L'arrivée est délimitée par un couloir balisé. Les points kilométriques sont placés sur le terrain en ordre décroissant.

De même les zones de ravitaillement sont annoncées par panneaux, mais aussi les postes de secours et assistance.

Une équipe « Serre-File » suit les coureurs jusqu'à l'arrivée et ferme le parcours ensuite avec les dernières personnes qui redescendent. (SECURITE).

Trois postes médicaux importants sont situés sur le parcours, l'un au lieu dit « Le Bloc » l'autre au « Gîte de la caverne Dufour » et le dernier au sommet du Piton des Neiges.

La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.